

# « Nous devons nous garder de tou

L'AfricaMuseum doit relever le défi de répondre à l'obligation légale de restituer au Congo des milliers de pièces volées ou mal acquises sous le régime colonial. Son nouveau directeur, Bart Ouvry, ex-ambassadeur de l'Union européenne au Congo, balise pour nous les conditions de ces retours et les opportunités qu'elles peuvent avoir sur l'image du musée de Tervuren.



Pour moi, nous devons sortir du légalisme. La question de la restitution n'est pas seulement une affaire de droit et de traités internationaux. Il faut une vision plus large, prenant en compte les connaissances et la sensibilité de nos homologues africains



## ENTRETIEN

COLETTE BRAECKMAN  
DANIEL COUVREUR

Dans une autre vie, Bart Ouvry était diplomate. Il a notamment représenté la Belgique au Kenya, à Genève, au Koweït, et l'Europe à Kinshasa puis à Bamako. En 2023, il a été nommé à la tête de l'AfricaMuseum pour un mandat de six ans. Le directeur général a devant lui un chantier titanesque : celui de la restitution des œuvres volées au Congo belge durant la période coloniale. Le 30 juin 2022, une date symbolique en écho à l'anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, le Parlement belge a voté une loi reconnaissant « le caractère aliénable des biens liés au passé colonial de l'Etat belge et déterminant un cadre juridique pour leur restitution et leur retour ». En partenariat avec ses homologues congolais, Bart Ouvry étudie l'histoire des pièces à restituer ainsi que les conditions pratiques de leur retour. Un travail de recherche immense, qui touche à un passé sensible et vise plusieurs dizaines de milliers d'objets rares...

**Le dossier des restitutions est une préoccupation majeure pour l'avenir de l'AfricaMuseum de Tervuren ?**

Aujourd'hui, tous les directeurs de musée du monde sont engagés dans des dossiers de restitution quelle que soit la nature de leurs collections, la vocation de leur musée ou le continent sur lequel ils opèrent... Partout ça bouge. Il n'y a pas que l'Afrique qui est concernée par les restitutions. Pour prendre un exemple, un collègue du Musée national d'Ecosse est concerné par des restitutions vers des pays de la zone du Pacifique. Il est en discussion à propos de la restitution d'un grand totem, la pièce la plus imposante de son musée. Je peux citer un autre cas, à Hambourg, où il y a eu une exposition de l'art des Samis. Ce peuple du nord de la Finlande a également été victime de racisme. Et ses représentants sont soucieux de rétablir leur héritage culturel. Ils demandent à plusieurs musées, notamment en Suède, de leur restituer des pièces...

**Des critères objectifs ont-ils été établis en vue d'organiser ces restitutions ?**

Non, il n'existe pas de normes internationales à ce sujet. Les points de vue diffèrent sur cette question dans le monde, mais nous avons, par contre, promulgué une loi en Belgique. Son texte crée une base qui rend possible, pour un musée fédéral tel que le nôtre, la cession de certains objets de nos collections. Ils ne sont désormais plus inaliénables par nature. Sur la base d'un traité, nous pouvons décider de commun accord avec un pays tiers, qu'un objet volé doit être restitué. La Belgique souhaite établir un premier traité bilatéral avec les autorités congolaises. Ce n'est pas le Musée qui va le négocier, mais les diplomates. A ce stade, pour être très bref, je peux donc vous dire que les objets dont on a la

certitude qu'ils ont été volés devront être restitués et deviendront légalement la propriété de l'Etat congolais. Concrètement, le retour physique des pièces se décidera d'un commun accord, tout comme la composition de la liste de ce qui doit être restitué. Ce travail sera effectué sur la base d'un avis donné par une commission mixte de scientifiques belgo-congolais. Aujourd'hui, les Congolais ont mis en place un dispositif sur la base d'un décret du Premier ministre, avec un comité interministériel, un comité administratif, un comité scientifique de quinze membres. De leur côté, le dispositif est en place.

**Et de notre côté, quel est l'état d'avancement du dossier ?**

Les Affaires étrangères ont désigné un négociateur. Un texte avec une proposition de traité a été transmis à la partie congolaise. On va entrer dans une négociation diplomatique. Ce qui ne veut pas dire qu'entre-temps nous ne pouvons rien faire du tout. On intensifie le travail de recherche de provenance. Nous avons reçu un budget additionnel à cet effet. L'année dernière, pendant trois mois, cinq chercheurs congolais ont travaillé à Tervuren pour établir la provenance de collections spécifiques. Ils sont rentrés au Congo et vont continuer leur travail sur place en pratiquant entre autres l'histoire orale. Pour notre part, les références se limitent aux archives coloniales, ce qui n'est pas toujours suffisant. L'histoire orale avec l'appui des communautés locales peut mettre les choses en perspective. Pour moi, nous devons sortir du légalisme. La question de la restitution n'est pas seulement une affaire de droit et de traités internationaux. Il faut une vision plus large prenant en compte les connaissances et la sensibilité de nos homologues africains. Concrètement, les Congolais parlent d'ailleurs de *reconstitution* et non de *restitution*.

**En quoi consiste la nuance entre reconstitution et restitution ?**

La différence tient dans le fait que notre regard européen porte trop souvent sur l'objet en tant que tel sans toujours savoir quelle était sa fonction sociale, culturelle, spirituelle... Or, pour les Congolais, isoler la réflexion sur l'objet n'a pas de sens. Il faut donc imaginer une coopération qui aille au-delà de la restitution et qui prenne en compte aussi le contenu des archives. La loi actuelle est muette à cet égard et ne prévoit pas de les restituer. Mais cela doit-il nous empêcher de travailler sur les archives ? Il suffirait d'accélérer la digitalisation de nos collections, de nos archives pour les rendre plus accessibles. C'est important d'avoir une histoire et d'arrêter de se focaliser uniquement sur les pièces ou sur leur valeur. C'est donc aussi une question de communication permettant la compréhension mutuelle, je dirais même une question d'empathie. Dans un premier temps, nous allons ouvrir une exposition temporaire, cette semaine, sur la recherche de la provenance de nos collections. Elle s'intitulera « ReThinking Collections ».



**Le masque Kakuungu n'est pas une pièce volée mais, sur les 24 exemplaires connus, 18 figurent dans les collections de l'AfricaMuseum alors qu'il n'en subsiste plus aucun au Congo...** © BELGA.

**Les objets restitués vont-ils rejoindre le musée que les Coréens ont construit à Kinshasa ? On a cité le chiffre de 84.000 pièces qui pourraient potentiellement retourner au Congo. Sait-on précisément aujourd'hui combien d'objets de vos collections ont une origine suspecte ?**

Je trouve le musée des Coréens plutôt réussi, mais le Congo est un pays continent. Officiellement, il y a déjà 17 musées dans différentes provinces, qui ne sont souvent pas en très bon état. A Boma, il y a l'ancien palais du gouverneur, un bâtiment historique à haut potentiel touristique, qui pourrait être rénové et accueillir, pourquoi pas ?, des collections. Mais ce sera aux Congolais de décider de tout cela. A ce stade, je ne peux faire aucune estimation de la quantité de pièces susceptibles d'être restituées. En l'état actuel de nos connaissances sur leur provenance, il est trop tôt pour faire une estimation correcte. Ce n'est d'ailleurs pas à moi de la faire et il faudra vider des questions préalables. Est-ce que, lorsqu'on est face à un objet « volé », nous devons considérer d'office qu'il doit être restitué ? Les Congolais ont-ils ou non la volonté de le récupérer ? A qui précisément va-t-on le restituer ? Il m'est impossible de répondre. Il y a un pro-

cessus scientifique à mettre en œuvre.

**Le grand masque Kakuungu que le roi Philippe a déjà rapporté au Congo, l'an dernier, lors de sa visite officielle, était une pièce volée ?**

Absolument pas ! Il s'agissait d'un objet rarissime que nous prêtons pour une longue durée au Musée de Kinshasa. Il y a eu aussi de fausses rumeurs comme quoi il aurait été volé ou qu'il aurait été revendu à New York. On constate donc des manipulations de part et d'autre ! Nous travaillons sur le dossier des restitutions à l'Etat congolais, mais ce masque n'en fait pas partie. Le geste du Roi a anticipé le processus de restitution. Ce masque Kakuungu est une œuvre de l'ethnie suku. Des représentants de ce peuple sont venus se recueillir au musée, mais l'Etat belge n'a aucune légitimité pour commencer à négocier avec l'un ou l'autre peuple en particulier. Nous devons nous garder de toute forme d'ingérence paternaliste dans ces questions. Nous traitons, comme le veut la loi, avec le gouvernement congolais.

**Le processus des restitutions risque d'être long ?**

Tout ça est le fruit d'une longue histoire. Ne croyez surtout pas que je veuille retarder quoi que ce soit. Je suis simplement au service de ces plus de 80.000 objets et les passer en revue va prendre effectivement beaucoup de temps. Dans l'intervalle, profitons-en pour déjà mettre nos connaissances en commun, si les Congolais sont d'accord évidemment. Lors de ma visite récente à Kinshasa, certains exprimaient des craintes comme quoi nous voudrions décider de tout. Non ! Le message que j'ai fait passer, c'est que nous allons décider ensemble, en tenant compte de leurs attentes, de leurs besoins. Ce ne sera pas simple. Certains de ces objets sont perçus là-bas comme relevant de la sorcellerie. Un effort éducatif sera parfois nécessaire. Nous coopérons dé-